



## prestation compensatoire et interets

Par **orka**, le **31/03/2019** à **06:06**

Divorcé depuis 2013( divorce compliqué) ainsi que la liquidation qui est très tendue, je dois m'acquitter de la prestation compensatoire de mon ex épouse soit 35000 euros, cette dernière garde la maison et cette somme doit etre déduite de ma soulte , la liquidation se termine tout juste, mon ex femme me réclame des indemnités sur la prestation depuis 2013, mais depuis 2 ans j'ai perdu mon emploi et je suis au chômage et l'année précédente en arret maladie.

Ma question est :

peut on suspendre ses indemnités depuis que je suis au chômage et en arret maladie.

Merci , cordialement